

Relatif de liaison et anaphore : l'exemple du grec ancien¹

Camille DENIZOT
ÉRIAC (Université de Rouen)

1. Introduction

La tradition grammaticale présente le pronom relatif comme un pronom qui cumulerait la double fonction d'anaphorique et de subordonnant. Cette analyse classique, notamment développée par L. Tesnière (1966, p. 560), remonterait à la grammaire de Port-Royal². C'est dans ce contexte qu'est défini le relatif de liaison en latin comme en grec ancien : dans les grammaires de ces langues, les auteurs notent que ce pronom relatif aurait la particularité de ne conserver que sa fonction anaphorique et de perdre sa fonction subordonnante³. Dans cette analyse traditionnelle, une équivalence est posée entre le relatif de liaison d'une part et un groupe constitué d'un coordonnant et d'un démonstratif d'autre part : démonstratif et relatif de liaison pourraient ainsi commuter.

Cette description classique a été remise en cause, particulièrement dans des études portant sur le latin. Dans cette langue, en effet, le relatif de liaison a suscité de nombreuses recherches, et l'équivalence sémantique et pragmatique entre le démonstratif et le relatif de liaison a été contestée, notamment dans un article suggestif d'A. M. Bolkestein (1996)⁴. En grec ancien, à notre connaissance, l'étude du relatif de liaison n'a pas été menée en tirant parti des nombreuses recherches sur l'anaphore. Il est vrai que les relatifs de liaison sont bien moins fréquents en grec ancien qu'en latin. Nous avons donc cherché à déterminer les particularités anaphoriques du relatif de liaison, afin de mettre en évidence les différences avec les emplois d'un démonstratif, puisqu'on admet qu'un relatif de liaison peut commuter avec un démonstratif. En réalité, en anticipant sur les résultats de notre enquête, il nous semble que le relatif de liaison n'est pas nécessairement un anaphorique au sens strict.

Pour ce travail, nous avons étudié les relatifs de liaison chez Démosthène (dans les *Harangues* et dans le discours *Sur la Couronne*) et dans l'ensemble des discours de Lysias. Une première difficulté se présente au chercheur dans une telle étude : que relève-t-on lorsqu'on travaille sur les relatifs de liaison ? En grec ancien, comme en latin, la ponctuation est le plus souvent un choix d'édition, influencé par une tradition manuscrite largement postérieure à la rédaction des textes. On ne peut donc pas utiliser la ponctuation comme un critère linguistique qui permette de décider si un pronom relatif a une valeur subordonnante ou non⁵. Dans ces conditions, il faut adopter une hypothèse de travail qui permette d'accéder à des relevés suffisamment fiables. Ainsi, nous avons choisi de prendre en compte les relatifs de liaison attestés par la ponctuation des principales éditions : nous avons croisé les leçons retenues par les cinq principales éditions de Démosthène et les trois principales éditions de

¹ Nous remercions E. Dupraz pour ses commentaires sur une version antérieure de ce texte ainsi que D. Longrée et C. Schnedecker pour leurs suggestions lors du colloque.

² Voir par ex. Ch. Touratier (1980, p. 71).

³ Par ex. pour le latin A. Ernout et F. Thomas (1953, § 423), dans un paragraphe placé dans le chapitre portant sur la coordination, ou M. Lavency (1998, p. 5-6) ; pour le grec ancien, R. Kühner et B. Gerth (1904, § 561, Anm. 4), E. Schwyzer et A. Debrunner (1958, p. 644, n. 13), P. Monteil (1963, p. 27).

⁴ Elle montre ainsi que le relatif se distingue d'un démonstratif sur le plan syntaxique (le relatif de liaison est souvent périphérique dans la proposition qu'il introduit), sémantique (il renvoie le plus souvent à des référents inanimés), et pragmatique (il n'est pas compatible avec un certain degré de focalité).

⁵ Comme le remarque M.-N. Gary-Prieur (2007, p. 174), la ponctuation forte est un indice d'une certaine indépendance syntaxique ; mais l'indépendance syntaxique n'est pas toujours marquée par une ponctuation forte. L'effet (de ponctuation) ne doit pas être confondu avec la cause (syntaxique).

Lysias⁶. Il ressort de ces relevés 54 occurrences unanimement considérées comme des relatifs de liaison, c'est-à-dire des relatifs qui nécessitent une pause syntaxique (matérialisée par une ponctuation forte) immédiatement avant la proposition concernée.

Nous nous interrogerons tout d'abord sur les caractéristiques et les spécificités de ces relatifs de liaison par rapport à l'ensemble des pronoms relatifs, avant d'étudier les différences pragmatiques entre les relatifs de liaison et les démonstratifs, afin de déterminer si les relatifs de liaison peuvent être considérés comme des anaphoriques. Nous tenterons enfin de montrer que le relatif de liaison semble fonctionner en grec comme un catégoriseur nominal, qui a certaines affinités sémantiques et pragmatiques avec l'article défini.

2. Le relatif de liaison diffère-t-il des autres pronoms relatifs ?

Dans notre présentation des faits, nous avons admis pour le moment l'existence de relatifs de liaison. Or, cette existence a pu être remise en cause, en raison des hésitations liées à la ponctuation, par certains auteurs qui considèrent que les relatifs dits de liaison ne sont que des pronoms relatifs ordinaires. C'est la position hyper-critique défendue par Ch. Touratier (1980, p. 408-450), qui voit dans la notion de relatif de liaison une invention pédagogique pour rendre compte des relatifs qui ne peuvent être traduits comme tels en français. Il est vrai qu'il est possible de remettre en cause bien des relatifs considérés comme des relatifs de liaison par les éditeurs de texte ; il reste cependant un ensemble non négligeable, en latin comme en grec, de pronoms relatifs devant lesquels il paraît difficile de refuser une pause syntaxique. Parmi les latinistes, c'est la position défendue par G. Serbat (1988) ou par O. Álvarez Huerta (1996). En grec ancien, également, certains pronoms relatifs ne peuvent pas se comprendre sans une ponctuation forte :

(1) Dém. 10. 39.4 : il ne faut pas critiquer le fonds des spectacles, qui vient en aide aux plus démunis

Τί οὖν μαθόντες τοῦτ' ὀνειδίζομεν ἀλλήλοις καὶ προφάσει χρώμεθα τοῦ μηδὲν τῶν δεόντων ποιεῖν, πλὴν εἰ τῇ παρὰ τῆς τύχης βοήθεια γεγονυῖα τοῖς ἀπόροις φθονοῦμεν ; **Οὐς** οὐτ' ἂν αἰτιασαίμην ἔγωγ' οὐτ' ἀξιῶ.

Pourquoi donc, sachant cela, nous adresser des reproches les uns aux autres, pourquoi en prendre prétexte pour ne rien faire de ce qui est nécessaire, à moins que nous en voulions à la fortune d'être venue en aide aux pauvres ? **Ceux-ci**, je ne peux pas les accuser et je ne pense pas que ce soit juste⁷.

Le pronom relatif est employé après une phrase interrogative et les propositions qu'il introduit ne peuvent pas être sous la portée de l'interrogation ; il n'a d'ailleurs de fonction syntaxique que dans la première de ces propositions. Dans ces conditions, il est nécessaire de supposer une pause syntaxique, et donc de considérer qu'il ne s'agit pas d'un emploi canonique du pronom relatif. Quels sont les critères qui permettent d'identifier un relatif de liaison en grec ancien ?

2. 1. Traits caractéristiques du relatif de liaison

Deux caractéristiques paraissent nécessaires, mais non suffisantes, pour identifier un relatif de liaison. La première porte sur le caractère syntaxiquement périphérique de la proposition relative concernée. Volontairement, nous n'employons pas le terme de proposition relative appositive ou non restrictive, deux termes définis principalement sur une base sémantique. Or, l'opposition entre proposition relative déterminative ou appositive,

⁶ Pour les références de ces éditions, voir la bibliographie.

⁷ Toutes les traductions des exemples grecs sont des traductions personnelles.

restrictive ou non restrictive a été largement remise en cause⁸. Notre propos est syntaxique et nous nous contentons ici de remarquer qu'une proposition relative qui ne relève pas de la valence du verbe principal est plus accessoire qu'une proposition relative qui en relève, et que c'est hors de la valence du verbe principal que l'on peut rencontrer des relatifs de liaison. Il va de soi que ce critère n'est pas spécifique : une proposition relative qui ne relève pas de la valence du verbe principal n'est pas nécessairement introduite par un relatif de liaison.

La seconde caractéristique concerne la place de la proposition relative dans la phrase : celle-ci doit se trouver après la proposition contenant l'antécédent. En effet, on peut rencontrer des propositions introduites par le pronom relatif placées avant la proposition contenant l'antécédent, même quand elles sont accessoires, et on ne peut pas considérer dans ce cas qu'il s'agisse d'un relatif de liaison. C'est notamment le cas de certains énoncés parenthétiques, comme dans l'exemple (2) :

(2) Dém. 18. 229. 8

Ἡ γὰρ ἐμὴ πολιτεία ἧς οὗτος κατηγορεῖ ἀντὶ μὲν τοῦ Θηβαίου μετὰ Φιλίππου συνεμβλεῖν εἰς τὴν χώραν, ὃ πάντες ὄντο, μεθ' ἡμῶν παραταξαμένους ἐκεῖνον κωλύειν ἐποίησεν.

Car ma politique que cet individu accuse a fait que les Thébains au lieu d'attaquer notre région avec Philippe, **ce que tout le monde pensait**, se sont rangés à vos côtés et l'ont arrêté.

Dans cet exemple, la proposition relative joue un rôle accessoire et se trouve bien après la proposition vers laquelle elle pointe (ἀντὶ μὲν τοῦ Θηβαίου μετὰ Φιλίππου συνεμβλεῖν εἰς τὴν χώραν, « au lieu d'attaquer notre région avec Philippe ») ; pour autant, elle ne clôt pas la phrase, puisque le verbe conjugué se situe encore après cette proposition parenthétique. Nous pouvons donc reformuler la seconde caractéristique des relatifs de liaison : pour identifier un relatif de liaison, la proposition introduite par le pronom relatif doit se trouver après la proposition contenant l'antécédent, sans que celle-ci soit syntaxiquement incomplète.

Ces critères, nécessaires pour définir le relatif de liaison sont-ils pour autant suffisants ? C'est l'hypothèse de travail que retient A. M. Bolkestein pour son étude du latin (1996, p. 556) : en l'absence de définition complètement claire du relatif de liaison, elle choisit de relever des propositions relatives en position finale, sans antécédent exprimé ou non préposées à l'antécédent s'il existe. Cette solution pratique permet effectivement de travailler sur des relevés cohérents, même si on peut se demander en quoi ces propositions diffèrent des autres propositions relatives.

2. 2. Examen de différents traits non pertinents

D'autres critères peuvent être retenus pour définir le relatif de liaison, mais aucun d'entre eux n'est spécifique. Il convient tout d'abord de renoncer à un critère, qui a été abondamment discuté pour le latin, mais qui n'a pas de pertinence en grec ancien. Il s'agit des modes et des temps de la subordination⁹. En effet, en latin, dans le style indirect, il est possible de trouver dans la proposition introduite par le relatif le verbe à l'infinitif comme dans une proposition indépendante et non au subjonctif comme dans une proposition subordonnée. En grec ancien, un tel argument syntaxique ne peut être invoqué puisque les

⁸ Par exemple G. Kleiber (1987) ou C. Fuchs (1987).

⁹ Tous les auteurs qui étudient le relatif de liaison en latin discutent de l'étendue de ce phénomène. Ainsi, Ch. Touratier (1980, p. 444 *sqq.*), O. Álvarez Huerta (1996, p. 571 *sqq.*), A. M. Bolkestein (1996, p. 555), D. Longrée (1996, p. 274), M. Lavency (1998, p. 9).

marques de la subordination sont très peu nombreuses et en règle générale, les temps et les modes du style indirect sont identiques à ceux du style direct¹⁰.

Il existe des caractéristiques qu'on pourrait croire étrangères au relatif de liaison. On pourrait s'attendre à ce que le relatif de liaison pointe vers une ou plusieurs propositions et non vers un syntagme nominal comme les autres relatifs. Cependant, de bons exemples de relatifs de liaison pointant vers un syntagme nominal existent (voir exemple 1). De même, on pourrait s'attendre à ce que le relatif de liaison ne connaisse que des emplois anaphoriques et non des emplois cataphoriques. Or, même si ceux-ci sont très peu fréquents, on peut relever de tels exemples :

(3) Lys. 24. 11. 1 : l'invalidé se défend

Ἅ οὐδὲ μέγιστον, ὦ βουλή, τεκμήριον ὅτι διὰ τὴν συμφορὰν ἀλλ' οὐ διὰ τὴν ὕβριν, ὡς οὐτός φησιν, ἐπὶ τοὺς ἵππους ἀναβαίνω · εἰ γὰρ ἐκεκτῆμην οὐσίαν, ἐπ' ἀστράβης ἂν ὠχούμην, ἀλλ' οὐκ ἐπὶ τοὺς ἀλλοτρίους ἵππους ἀνέβαινον.

Et **voici la plus grande preuve**, citoyens du Conseil, que c'est à cause de mon infortune et non à cause de mon ostentation, comme le dit mon adversaire : en effet, si j'avais de la fortune, je me déplacerais sur une mule bien sellée et je ne monterais pas les chevaux des autres.

La tournure employée par Lysias (ὁ (μέγιστον) τεκμήριον ὅτι..., « la (plus grande) preuve, c'est que... ») est assez fréquente et employée le plus souvent avec une valeur cataphorique puisque la proposition introduite par ὅτι constitue habituellement la proposition vers laquelle pointe le pronom relatif. Dans cet exemple, cependant, c'est la proposition indépendante marquée par la particule explicative γὰρ, qui joue ce rôle. Ici, tout se passe comme si le pronom relatif avait effectivement perdu toute fonction subordonnante, pour jouer simplement le rôle d'un pronom cataphorique.

Certains traits qu'on pouvait supposer étrangers au relatif de liaison (la faculté à pointer vers un syntagme nominal ou à avoir un fonctionnement cataphorique) sont pourtant attestés. Il existe également des traits qu'on pourrait penser spécifiques du relatif de liaison et qui ne le sont pas. Ainsi, il peut arriver qu'une même proposition soit introduite à la fois par un pronom relatif et par une autre conjonction de subordination. Dans une telle situation, en présence d'une autre conjonction de subordination, on pourrait penser que le pronom relatif a perdu son rôle subordonnant, ce qui correspond bien à la définition classique du relatif de liaison. En réalité, de telles occurrences posent le problème des imbrications de propositions, ce qu'É. Évrard (1992) appelle des « entrelacs relatifs ». On sait en effet que le pronom relatif peut se voir assigner un cas, en raison de la fonction qu'il assume dans une autre proposition que dans celle qu'il introduit. D. Longrée (2002) voit chez César une corrélation entre relatif de liaison et entrelacs relatif. Il faut souligner qu'une corrélation n'est pas une règle et que des entrelacs relatifs sont possibles alors même que la position du pronom relatif interdit toute interprétation comme relatif de liaison. C'est ce que montre l'exemple (4) :

(4) Pl. *Rép.* 407a1 : un charpentier malade ne se soigne pas si ce remède l'empêche de travailler

Ἄρα, ἦν δ' ἐγώ, ὅτι ἦν τι αὐτῷ ἔργον, ὃ εἰ μὴ πράττοι, οὐκ ἐλυσιτέλει ζῆν ;

¹⁰ Voir par ex. E. Schwyzer et A. Debrunner (1958, p. 642, n. 6). En théorie, la présence d'un optatif oblique, caractéristique de la subordination, devrait permettre de désambiguïser des occurrences où l'on pourrait hésiter entre le relatif de liaison et le pronom relatif ordinaire. En réalité, comme l'emploi de l'optatif oblique est facultatif, l'absence d'optatif ne saurait être utilisée pour repérer des relatifs de liaison.

N'est-ce pas, dis-je, parce qu'il avait un travail **tel que, s'il ne le faisait pas**, il n'avait pas d'utilité à vivre ? [litt. un travail que s'il ne faisait pas]

Ici, le pronom relatif n'a pas de fonction par rapport au prédicat de la proposition relative (οὐκ ἔλυσιτέλει ζῆν, « il n'avait pas d'utilité à vivre »), mais par rapport à la proposition hypothétique enchâssée dans cette proposition relative. Or, il est exclu d'envisager un relatif de liaison dans la mesure où le terme ἔργον, vers lequel pointe le pronom relatif, n'a pas de complétude référentielle sans les deux propositions suivantes. Dans un cas comme celui-ci, le pronom relatif voit ses deux fonctions dissociées : son rôle subordonnant s'applique aux deux propositions introduites, et il fonctionne alors comme un marqueur de subordination ; le cas dont il est porteur est justifié par une seule des deux propositions qu'il introduit, en l'occurrence la proposition subordonnée. Ainsi, ce n'est pas parce que le pronom relatif n'a de fonction que dans une proposition elle-même subordonnée qu'on est en droit de parler de relatif de liaison.

De la même manière, la présence d'un impératif dans la proposition relative ne peut pas suffire à constituer un relatif de liaison, comme cela a été remarqué pour le latin¹¹. Plus surprenant pour un locuteur du français, la proposition relative peut se combiner avec une interrogation totale, sans qu'il faille supposer que le relatif a perdu toute valeur subordonnante. Dans l'exemple (5), les cinq éditions de Démosthène que nous avons consultées sont unanimes sur la ponctuation du passage.

(5) Dém. 18. 260. 8

[...] ἔξαρχος καὶ προηγεμένων καὶ κιττοφόρος καὶ λικνοφόρος καὶ τοιαῦτ' ὑπὸ τῶν γραδίων προσαγορευόμενος, μισθὸν λαμβάνων τούτων ἔνθρουπα καὶ στρεπτούς καὶ νεήλατα, ἐφ' οἷς τίς οὐκ ἂν ὡς ἀληθῶς αὐτὸν εὐδαιμονίσειε καὶ τὴν αὐτοῦ τύχην ;

[...] appelé coryphée, premier guide, porte-lierre, porte-van et d'autres noms de ce genre par des vieilles femmes, recevant comme salaire des miettes de gâteau, des pâtisseries rondes, des gâteaux frais ; **pour cela qui** ne le jugerait pas véritablement heureux lui ainsi que son destin ? [litt. ce pour quoi]

La place du pronom interrogatif, à l'intérieur de la proposition relative, ainsi que le sens général de la phrase, montrent bien que seule la proposition relative est sous la portée de l'interrogation. Il est vrai qu'on pourrait choisir de marquer une pause syntaxique forte devant la proposition relative, mais il est remarquable que les cinq éditeurs n'en aient pas éprouvé le besoin. En cela, le grec ancien diffère nettement du français : F. Lefeuvre et C. Rossari (2008), en étudiant le syntagme composé d'une préposition et de l'anaphorique *quoi* font de la possibilité d'une interrogation totale le signe le plus manifeste de l'indépendance syntaxique : la présence d'une interrogation totale ne pourrait se combiner avec une subordination, ce qui ne semble pas être le cas en grec ancien.

À l'issue de cet examen des traits définitoires du relatif de liaison, il apparaît qu'aucune des caractéristiques retenues n'est spécifique et que toutes peuvent être partagées par des relatifs qui ne sont pas accessoires ou qui ne se trouvent pas en fin de phrase. Cette absence de traits spécifiques du relatif de liaison par rapport aux autres pronoms relatifs avait déjà été remarquée pour le latin, notamment par A. M. Bolkestein (1996, p. 555). Faut-il pour autant renoncer au terme de « relatif de liaison » ? Il nous semble assuré qu'il existe des phrases du grec (comme du latin) où on est obligé de supposer une pause syntaxique avant

¹¹ Voir Ch. Touratier (1980, p. 427 *sqq.*), O. Álvarez-Huerta (1996, p. 569-570), D. Longrée (1996, p. 276).

une proposition relative. On peut en revanche se demander s'il existe vraiment une différence de nature entre le relatif dit de liaison et le pronom relatif. Pour cette raison, D. Longrée (1996) parle de « relatifs de rallonge » pour le latin : les pronoms relatifs connaissent un *continuum* d'emplois, étant plus ou moins accessoires, plus ou moins postérieurs, jusqu'à ces emplois détachés syntaxiquement, qui ont une valeur stylistique. Après avoir situé les relatifs de liaison parmi l'ensemble des pronoms relatifs, nous nous proposons de rechercher les différences entre le relatif de liaison et les pronoms démonstratifs.

3. Le relatif de liaison est-il un anaphorique ?

Nous avons employé jusqu'à présent le terme d'anaphore en un sens assez large, assez proche de la définition qu'en donne M. Charolles (1991, p. 209) : « Il y a anaphore chaque fois que l'interprétation référentielle d'une expression n'est possible que par le truchement de celle d'une autre, présente dans le cotexte ». De fait, les relatifs de liaison n'ont de complétude référentielle que dans un ensemble textuel. Cependant, si on compare les emplois du relatif de liaison et ceux des démonstratifs, on est amené à se demander si le relatif de liaison a une valeur anaphorique, en un sens plus précis, tel qu'il a été défini par N. Himmelmann (1996) et H. Diessel (1999). Ces auteurs distinguent quatre valeurs pragmatiques des démonstratifs : des emplois exophoriques et endophoriques ; parmi ces derniers, les emplois anaphoriques proprement dits, les emplois de *deixis* discursive et des emplois mémoriels¹². Il s'agit de déterminer si les relatifs de liaison relèvent bien de l'anaphore ou de la *deixis* discursive. Pour ce faire, nous commençons par passer en revue les caractéristiques des relatifs de liaison dans notre corpus, en suivant les catégories définies par H. Diessel (1999) pour les démonstratifs.

3. 1. Caractéristiques des relatifs de liaison dans notre corpus

D'un point de vue morphologique, les 54 relatifs de liaison que nous avons relevés chez Démosthène et chez Lysias, se forment uniquement sur le thème **yo-*. Ainsi, on ne rencontre jamais avec une fonction de relatif de liaison les pronoms relatifs οἷος (« celui tel que »), ni ὅσοι (« tous ceux qui ») : nous n'en avons relevé aucun dans notre corpus et les grammaires n'en mentionnent aucun. À cette restriction morphologique s'en ajoute une autre : même parmi les pronoms relatifs bâtis sur le thème **yo-*, le pronom relatif indéfini ὅστις n'est pas attesté comme relatif de liaison. Les seuls grammèmes possibles sont donc ὅς, ἧ, ὅν et ὅσπερ, ἧπερ, ὅπερ (c'est-à-dire le même pronom relatif, avec la particule enclitique περ « précisément »). Tout comme les démonstratifs, ces pronoms relatifs sont porteurs de genre, de nombre et de cas.

Il ne semble pas exister de restrictions sémantiques en revanche. Ainsi, le relatif de liaison peut référer à des animés et à des inanimés, même s'il s'agit majoritairement d'inanimés (36 occurrences sur 54) ; tous les genres sont représentés, et on rencontre le singulier comme le pluriel, même si le pluriel prédomine nettement, avec 39 occurrences.

D'un point de vue syntaxique, il faut remarquer que si, en grec, la même forme est employée comme pronom et comme déterminant relatif, les relatifs de liaison sont dans leur immense majorité des pronoms. C'est le cas des 54 occurrences de notre corpus. Dans nos sondages, nous n'avons trouvé qu'un exemple de relatif de liaison avec un relatif employé comme déterminant, chez Platon : c'est donc une possibilité, même si elle est probablement

¹² Nous adoptons en fait la terminologie de H. Diessel (1999) dont les 4 catégories sont : *exophoric use*, *anaphoric use*, *discourse deictic use*, *recognitional use* ; chez N. Himmelmann (1996), les 2 premiers termes sont respectivement désignés par *situational use* et *tracking use*. La différence entre les deux auteurs porte sur la terminologie et non sur les valeurs recouvertes par ces 2 termes.

rare¹³. Les relatifs de liaison apparaissent majoritairement aux cas obliques (35 occurrences au génitif et datif contre 19 aux nominatif et accusatif). Enfin, dans 31 occurrences, le pronom relatif a une fonction périphérique dans la proposition relative qu'il s'insère dans un groupe prépositionnel, qu'il connaisse un emploi partitif, ou qu'il soit complément d'un verbe non conjugué, au participe ou à l'infinitif. Il est en revanche plus difficile de proposer des chiffres pour la répartition entre les trois genres, puisque les relatifs de liaison ont des formes faiblement spécifiques. En effet, en raison de la prédominance des cas obliques et du pluriel, certaines formes de relatifs de liaison peuvent en réalité être à plusieurs genres (masculin ou neutre pour οἷς ou pour οὔ, voire masculin, féminin ou neutre pour ὧν) : seules 22 formes sur 54 peuvent recouvrir un seul genre.

D'un point de vue pragmatique enfin, les relatifs de liaison ne connaissent que des emplois endophrasiques. Si on reprend le cadre théorique de N. Himmelmann (1996, p. 225-228) et de H. Diessel (1999, p. 95-105), il semble bien que le relatif de liaison relève de la *deixis* discursive, et non de l'anaphore. H. Diessel définit quatre traits pour différencier leurs emplois : l'anaphore renvoie à un syntagme nominal, dans une relation qui ne peut être cataphorique, en introduisant une première mention qui va produire un changement de topique (*topic shift*), alors que la *deixis* discursive renvoie à une proposition (ou un ensemble de propositions), en général adjacentes, dans une relation qui peut éventuellement être cataphorique, avec une continuité référentielle sans suite. Comme nous l'avons déjà souligné, certains relatifs de liaison pointent vers un syntagme nominal, ce qui ne saurait nous étonner pour des relatifs, et l'essentiel de leurs emplois est anaphorique et non cataphorique. Le relatif de liaison ne couvre donc qu'un champ réduit de la *deixis* discursive. Cependant, la continuité référentielle est un trait tout à fait constitutif du relatif de liaison. C'est ce qu'ont montré plusieurs études sur le latin : A. M. Bolkestein (1996, p. 560-562) a remarqué qu'en latin le relatif de liaison était incompatible avec un certain degré de focalité et qu'il ne pouvait pointer vers un segment trop éloigné ou qui ne serait pas évident, se différenciant en cela du démonstratif. Ce dernier critère a été étudié plus précisément en latin par D. Pennell Ross (1996) : comparé aux démonstratifs en position initiale, le relatif de liaison serait le grammème qui tolérerait moins que des segments morphologiquement identifiables comme des antécédents soient intercalés entre le pronom et les mots vers lesquels il pointe. Tout se passe donc comme si le relatif de liaison continuait le topique déjà introduit, sans que cette continuité se poursuive dans la phrase suivante, ce qui est bien un des critères de la *deixis* discursive. Les exemples du grec ancien vont en ce sens :

(6) Lys. 12. 35. 2

Καὶ μὲν δὴ πολλοὶ καὶ τῶν ἀστῶν καὶ τῶν ξένων ἤκουσιν εἰσόμενοι τίνα γνῶμην περὶ τούτων ἔξετε. Ὡν οἱ μὲν ὑμέτεροι ὄντες πολῖται μάθοντες ἀπίασιν [...] ὅσοι δὲ ξένοι ἐπιδημοῦσιν, εἴσονται [...]

Et d'ailleurs, beaucoup de gens, parmi les gens de la ville et parmi les étrangers, sont venus pour savoir quelle décision vous allez prendre au sujet de ces hommes. **Parmi eux**, les uns, vos concitoyens, sauront en partant [...] ; et tous les étrangers qui vivent ici sauront [...]

Le relatif de liaison ne pointe pas vers le dernier groupe nominal au pluriel (τῶν ξένων) ou le dernier démonstratif lui aussi au pluriel (περὶ τούτων), mais renvoie au topique de la phrase précédente (πολλοὶ). Cette interprétation est assurée par la suite de la phrase : de même que πολλοὶ (« beaucoup de gens ») se subdivise en deux groupes, les citoyens et les

¹³ Voir Pl. *Ap.* 24 a7. L'expression est ὃ καὶ τεκμήριον ὅτι (« laquelle preuve, c'est que »), qui repose sur une tournure fréquente dans notre corpus (voir ex. 3).

étrangers, de même le référent du relatif de liaison comprend explicitement ces deux groupes. Il n'est pas certain qu'un démonstratif puisse jouer ce rôle¹⁴. À l'inverse, les démonstratifs sont employés pour introduire durablement un nouveau topique. Ainsi, après les citations (de paroles, de témoins, de lettre), donc après un changement d'énonciateur, c'est toujours le démonstratif qui est employé et jamais le relatif de liaison¹⁵.

Les emplois des relatifs de liaison en grec relèvent donc de la *deixis* discursive, contrairement aux démonstratifs qui connaissent également des emplois anaphoriques. Il nous semble que la valeur « anaphorique » que l'on attribue au relatif de liaison relève en réalité de la coréférence.

3. 2. Une coréférence sans anaphore

Un exemple peut nous permettre de justifier notre réticence à parler d'anaphore dans le cas du relatif de liaison :

(7) Lys. 25.29.1 : il suffit d'observer les hommes du Pirée pour comprendre qu'ils sont dignes de foi

Σκέψασθαι δὲ χρὴ ὅτι καὶ τῶν ἐκ Πειραιῶς οἱ μεγίστην δόξαν ἔχοντες καὶ μάλιστα κινδυνεκότες [...]. Οἷς ὑμεῖς πολὺ ἂν δικαιότερον πιστεύοιτε ἢ τούτοις οἷ φεύγοντες μὲν δι' ἑτέρους ἐσώθησαν, κατελθόντες δὲ συκοφαντεῖν ἐπιχειροῦσιν.

Il faut observer que parmi les hommes du Pirée, les plus en vue, ceux qui se sont le plus exposés [...]. **À eux** [litt. à qui], vous pouvez accorder votre confiance beaucoup plus justement qu'à ces gens qui, dans leur exil, ont été sauvés par d'autres, et une fois rentrés, se livrent à des manœuvres de sycophantes.

Nous retrouvons dans cet exemple la différence que nous avons pensé distinguer entre relatif de liaison et démonstratif : le relatif de liaison renvoie à un élément de discours déjà nommé, et qui est le topique de la phrase précédente qui détaille les actions des hommes du Pirée, alors que le démonstratif permet d'introduire un nouvel élément (même si son emploi cataphorique ne permet pas une exacte comparaison avec le relatif de liaison). Si nous citons cet exemple supplémentaire, c'est en raison du couple *τούτοις οἷ* : dans le couple démonstratif / relatif, c'est bien le démonstratif qui a une fonction anaphorique et qui pointe vers le relatif et non l'inverse. Comme M. Biraud le souligne (1991, p. 257), le relatif est cible et non source. Cette idée avait déjà été avancée par G. Serbat (1988, p. 39), pour le latin. Commentant une phrase comparable à l'expression qui nous sert d'exemple (*Tu nescis id quod scis*, « Tu ne sais pas ce que tu sais »), il remarque que si l'on veut faire du relatif un anaphorique, l'analyse devient circulaire : « *Id* et *quod* seraient donc comme deux miroirs face à face, chacun reflétant la vacuité de l'autre » (*ibid.*). Or, le relatif de liaison, dont on a vu qu'il ne se différencie que difficilement des autres emplois du relatif, n'est sans doute pas différent des autres relatifs et a toute chance de ne pas être un anaphorique.

Cette dernière remarque remet en cause l'approche traditionnelle des relatifs de liaison, qui sont généralement décrits comme des anaphoriques ayant perdu leur rôle de

¹⁴ De fait, N. Himmelmann (1996, p. 227) et H. Diessel (1999, p. 95-99) soulignent que le démonstratif est employé pour pointer vers un référent inattendu, et est souvent lié à un *topic shift*, même s'il s'agit parfois de réactiver un ancien topique.

¹⁵ Par ex. Dém. 18. 127. 7. On retrouve cet emploi en français. J.-M. Marandin (1986) souligne que le démonstratif permet de marquer un changement de point de vue, notamment en cas de rupture de modalité. En ancien français, C. Guillot (2006, p. 298-301) remarque que l'anaphore résomptive, lorsqu'elle est réalisée par un démonstratif, a une double fonction, de cohésion avec l'avant-texte, mais aussi de disjonction dans la progression textuelle.

subordonnants. Il s'agit donc de déterminer le fonctionnement du relatif de liaison, si celui-ci n'est pas un anaphorique. Comme l'a bien souligné G. Kleiber (1994, p. 22), il existe des cas d'anaphore sans coréférence (particulièrement dans l'anaphore associative), et la coréférence n'implique pas nécessairement l'anaphore. Ce serait le cas du relatif (et pas seulement du relatif de liaison). Le terme de *deixis* discursive serait une façon plus adaptée de rendre compte de ce phénomène de coréférence. Les emplois résomptifs montrent que les relatifs sont des outils de thématization dans la continuité discursive, sans qu'ils pointent vers quoi que ce soit. De fait, l'absence d'antécédent n'empêche pas l'existence de la proposition relative, en français (*Qui veut aller loin ménage sa monture*), comme en grec ancien (par exemple, Dém. 18. 52. 4, ἀκούεις ἃ λέγουσιν, « Tu entends ce qu'ils disent »). Dans ce type de phrase, le pronom relatif ne peut pas être considéré comme un anaphorique. Dans le cas du relatif de liaison, le pronom relatif est donc moins un anaphorique qu'un opérateur de thématization, comme le montrent de nombreux exemples comme (8) :

(8) Lys. 24.12.9 : discours pour l'invalidé

Καίτοι πῶς οὐκ ἄτοπόν ἐστίν [...] ὅτι μὲν δυσὸν βακτηρίαι χρῶμαι, τῶν ἄλλων μιᾷ χρωμένων, μὴ κατηγορεῖν ὡς καὶ τοῦτο τῶν δυναμένων ἐστίν, ὅτι δ' ἐπὶ τοὺς ἵππους ἀναβαίνω, τεκμηρίῳ χρῆσθαι πρὸς ὑμᾶς ὡς εἰμι τῶν δυναμένων ; **Οἷς** ἐγὼ διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν ἀμφοτέροις χρῶμαι.

Or, n'est-il pas absurde [...] que, parce que je me sers de deux bâtons, alors que les autres se servent d'un seul, il ne m'accuse pas en disant que c'est encore le fait d'un homme valide, alors que, parce que je monte à cheval, il l'utilise comme preuve devant vous de ce que je suis valide ? **Les deux**, moi, je les utilise pour la même raison.

Dans la phrase précédente, le balancement μὲν / δέ met en parallèle deux propositions subordonnées, posées comme topique de la phrase. Le relatif de liaison thématise ces deux propositions, et même plus précisément les deux syntagmes nominaux centres de ces propositions. Dans cet exemple, le relatif de liaison fonctionne bien comme un opérateur de thématization.

Cette caractérisation pragmatique ne règle pas pour autant le statut syntaxique de ces relatifs de liaison. Comment fonctionne la coréférence s'il ne s'agit pas d'une anaphore ? À la suite des travaux d'É. Benveniste (1957-1958), G. Serbat (1988) a proposé une explication : le relatif serait un catégoriseur nominal, comparable à l'article. Cette approche remet profondément en cause la description traditionnelle du pronom relatif comme subordonnant anaphorique :

Le signe dit « relatif » n'est pas *en première ligne* un « subordonnant anaphorique », ni même un « subordonnant », ni « anaphorique » non plus. Il est au plus profond de lui-même, un marqueur nominal, un indicateur de la catégorie syntaxique nominale. (1988, p. 39)

Il s'agit donc d'une double remise en cause. Il faut souligner que dans la définition des pronoms relatifs donnée par Apollonios Dyscole, le statut subordonnant du pronom relatif n'apparaît pas :

Ap. Dyc. *Syntaxe* 1. 150

Ὡστε τὴν ἀναφορὰν μὲν χαρίζεσθαι τῷ ὀνόματι, τὴν δὲ πτώσιν τῷ ῥήματι.
De sorte que [les articles postpositifs (*i.e.* les relatifs)] offrent l'anaphore au nom et le cas au verbe.

Pour Apollonios, ce que nous appelons aujourd'hui les pronoms relatifs sont dans une double relation avec les mots de la phrase dans laquelle ils sont insérés : la relation anaphorique qu'ils entretiennent avec un nom nous semble davantage une forme de coréférence, mais ils ne sont pas considérés comme des subordonnants (le verbe qu'ils « introduisent » leur assigne seulement un cas), et de fait Apollonios compare cette construction à une coordination. Surtout C. Muller (2006, p. 327-330) a montré que les relatives n'étaient pas toujours des subordonnées, particulièrement dans le cas où le relatif est simplement un moyen de construire une relation de coréférence entre deux propositions. Quant au statut non anaphorique du relatif, il a également été souligné par C. Muller (2008) : il situe les pronoms relatifs parmi les formes en *Qu-* du français, en montrant que leur propriété fondamentale est d'être argument de deux prédications. Cette fonction syntaxique qui en fait un pivot de deux propositions entraîne en français une coréférence, mais pas nécessairement une anaphore¹⁶.

Si le relatif de liaison n'est pas un anaphorique, mais un opérateur de thématization en simple relation de coréférence, il devient nécessaire d'évaluer l'hypothèse qui fait du relatif de liaison un catégoriseur nominal. Pour ce faire, il est nécessaire d'introduire l'article, autre catégoriseur nominal, mieux étudié.

4. Le relatif de liaison, catégoriseur nominal

Nous pensons qu'il est possible de tirer parti des études sur l'article pour rendre compte des emplois du relatif de liaison. Ce rapprochement mérite cependant une justification.

4. 1. Arguments en faveur du rapprochement entre le relatif (de liaison) et l'article.

Le parallèle entre article et relatif de liaison a été proposé en latin par G. Calboli (1996), qui estime que le relatif de liaison occupe en latin l'espace syntaxique qu'occupera ensuite l'article dans les langues romanes. En particulier, il met en avant un argument typologique : le latin emploie beaucoup plus le relatif de liaison que le grec ancien. Or une différence importante entre ces langues sur le plan de la référence est l'existence en grec ancien de l'article défini, contrairement au latin. De fait, nous pouvons étayer ce constat par des arguments propres au grec.

Tout d'abord, il est intéressant de noter que pour Apollonios Dyscole le pronom relatif est un « article postpositif », dans la traduction que donne J. Lallot de l'expression τὸ ὑποτακτικὸν ἄρθρον. Ce terme s'oppose à τὸ προτακτικὸν ἄρθρον, « l'article prépositif », ce qui explique la traduction donnée par J. Lallot, ou par R. Kühner et B. Gerth (1904, § 554, Anm. 2) dans leur grammaire (ils parlent de *articulum postpositivum*). Mais la différence entre l'article et le relatif n'est pas seulement une différence de place : d'après Apollonios (*Syntaxe* 1. 142), les articles postpositifs diffèrent des autres par leur position et leur forme mais aussi par leur construction. Le relatif est en tout cas un article qui fonctionne comme un opérateur syntaxique.

Ensuite, d'un point de vue morphosyntaxique, il existe en grec même des points de passage entre les pronoms relatifs et les articles. En ionien, le relatif se forme régulièrement sur le thème **so-/*to-* de l'article, en concurrence avec le thème **yo-* qui fournit des relatifs dans tous les dialectes grecs¹⁷. P. Monteil (1963) parle en ce cas de degré le plus bas de la subordination.

¹⁶ C. Muller (2008, p. 17) : « La superposition des deux propositions aboutit à la coréférence. Il ne semble pas nécessaire, de ce fait, de poser que les formes *Qu-* aient une quelconque aptitude à marquer l'anaphore »

¹⁷ Voir R. Kühner et B. Gerth (1904, § 460 d) et E. Schwyzler et A. Debrunner (1958, p. 642, n. 7).

De plus, le phénomène de « l'attraction du relatif » est une particularité intéressante du grec ancien. La formulation scolaire de cette particularité est la suivante : quand le relatif devrait être à l'accusatif, si l'antécédent devrait être au génitif ou datif, le relatif peut prendre le cas de son antécédent, comme dans l'exemple (9) :

(9) Dém. 18. 198. 6 : Sur la Couronne

Δηλοῖς δὲ καὶ ἐξ ὧν ζῆς καὶ ποιεῖς.

Tu le montres par la vie que tu mènes et ce que tu fais.

R. Kühner et B. Gerth (1904, §555 Anm. 2) explicitent cette construction en remarquant : « statt ἐκ τούτων ἃ ζῆς »¹⁸. Sans qu'il soit besoin de supposer une attraction ou un remplacement, de tels exemples montrent bien que la proposition relative se comporte comme un syntagme nominal complexe puisque le pronom relatif adopte le cas exigé par la proposition d'accueil et non par la proposition relative.

Enfin, c'est un fait bien connu que le grec substantive beaucoup, y compris des groupes de mots pourvus d'une valeur prédicative, comme dans l'exemple (10) :

(10) Dém. 18. 139. 1. Sur la Couronne

Καὶ τὸ μὲν δὴ πρὸ τοῦ πολεμεῖν φανερώς συναγωνίζεσθαι Φιλίππῳ, δεινὸν μὲν, ὧ γῆ καὶ θεοί (...)

Et le fait d'être l'allié de Philippe avant d'être ouvertement en guerre est terrible, ô terre et dieux !

L'article neutre fait de toute une proposition à l'infinitif un nom complexe.

Ainsi, il ne paraît pas illégitime de comparer le relatif de liaison et l'article, même si l'article défini du grec est majoritairement déterminant (les exemples pronominaux existent bien qu'ils soient peu fréquents), alors que le relatif de liaison est presque exclusivement pronominal. La proposition introduite par le relatif de liaison aurait dans ces conditions un statut syntaxique comparable à celui d'un syntagme nominal complexe¹⁹.

4. 2. Intérêt du rapprochement entre article défini et relatif de liaison

La rapprochement entre le relatif de liaison et l'article défini présente pour nous un intérêt manifeste : dans les langues modernes, en particulier en français, les emplois respectifs du démonstratif et de l'article défini ont fait l'objet de nombreux travaux. Pour notre part, nous suivons en particulier les travaux de G. Kleiber (1990, 1992). Selon lui, l'article présuppose une unité existentielle, alors que le démonstratif désigne un individu dans une classe. Dans une occurrence comme *Passe-moi le vase* l'emploi de l'article présuppose qu'il existe un vase, le seul que le locuteur peut prendre en considération et qui représente la totalité des occurrences du vase. En revanche, *Passe-moi ce vase* suppose que dans le type plus général comprenant tous les vases, un exemplaire particulier est désigné. Le mode de désignation entre les deux grammèmes diffère : lorsque l'article est employé, l'interlocuteur doit choisir parmi les différents mondes possibles celui qui donne sens à l'occurrence, selon ce que G. Kleiber (1990) nomme des « circonstances d'évaluation », alors que c'est le contexte énonciatif qui permet de donner sens à l'incomplétude référentielle du démonstratif.

¹⁸ Voir également E. Schwyzer et A. Debrunner (1958, p. 640, n. 2).

¹⁹ En cela, la proposition introduite par le relatif de liaison serait comparable aux relatives sans antécédent du français. Comme l'a montré M. Pierrard (1988), celles-ci peuvent remplir toutes les fonctions d'un syntagme nominal (par opposition aux propositions interrogatives indirectes, qui ont elles aussi le rang syntaxique d'un syntagme nominal, mais seulement en fonction d'objet). Notons cependant que le français (comme l'anglais) disposent de noms abstraits (*fait, événement, idée, acte, situation*, etc.) qui peuvent être employés avec une telle valeur résomptive ; c'est une autre possibilité de nominalisation, dont le grec ancien ne semble pas disposer. Voir H.-J. Schmid (2000).

Comme l'a montré L. Danon-Boileau (1990), la différence entre ces deux emplois n'est pas une différence entre la *deixis* et l'anaphore : l'article permet de saisir un concept actualisé unique, alors que le démonstratif pose une propriété différentielle à l'intérieur d'un type plus large. Or, le grec ancien qui dispose de démonstratifs et d'articles définis semble connaître les mêmes caractéristiques que le français. M. Biraud (1991) remarque ainsi que les démonstratifs sont des spécifiants (qui situent dans une espèce) alors que les articles se contentent d'actualiser.

Il s'agit donc de déterminer si le relatif de liaison a le même fonctionnement que l'article. Or, le relatif de liaison est le plus souvent un pronom en grec ancien, ce qui ne permet donc pas d'étudier un syntagme nominal pour procéder au calcul de la référence. Une piste nous est fournie par M.-N. Gary-Prieur (2007, p. 182-185), qui fait contraster deux relatifs résomptifs *après quoi* et *ce en quoi* : elle remarque qu'il existe une différence sémantique et pragmatique puisque le relatif précédé d'un pronom démonstratif (*ce en quoi*) suppose un lien d'implication entre les deux propositions tout en permettant un changement de plan discursif. Or, selon nous, le relatif de liaison introduit une proposition en continuité thématique avec ce qui précède, comparable en cela au relatif sans démonstratif (*après quoi*). Un détour par le français peut nous permettre d'appréhender la différence entre le relatif de liaison, comparable à l'article, et le démonstratif. Dans l'exemple (11), ce sont deux emplois résomptifs qui sont comparés :

- (11) *J'étais très en retard, mais heureusement, j'ai eu le temps de composer mon billet avant de monter dans le train.*
 a. *Sans quoi, j'étais sûre de payer une amende.*
 b. *?Sans quoi, on est sûr de payer une amende quand on est contrôlé.*
 c. *Sans cela, j'étais sûre de payer une amende.*
 d. *Sans cela, on est sûr de payer une amende quand on est contrôlé.*

Cet exemple n'a pas pour fonction d'expliquer les emplois du français, mais simplement de montrer une différence référentielle importante entre le relatif de liaison et le démonstratif. Le relatif de liaison, permet de thématiser un contenu propositionnel : dans (11a), on peut gloser « sans quoi = sans *p*, où *p* = *j'ai eu le temps de composer mon billet avant de monter dans le train* ». La proposition thématisée est un événement unique qu'on peut appréhender directement dans le contexte discursif. En revanche, le relatif de liaison ne permet pas d'extraire du cotexte un type d'événement (11b), alors que le démonstratif est apte à accomplir ces deux opérations (11c et 11d). Nous retrouvons dans cette opposition la différence que G. Kleiber a illustrée par l'exemple suivant :

- (12) *Un avion s'est écrasé hier à Miami.*
 a. *L'avion transportait 100 personnes.*
 b. *?L'avion / Cet avion relie habituellement San Francisco et Miami.*

En (12a), l'article défini indique qu'il s'agit de l'avion individuel actualisé dans la proposition précédente, alors qu'en (12b), lorsqu'il s'agit, à partir de l'événement individuel, de pointer vers un type, seul le démonstratif est possible.

Comme l'article défini, le relatif de liaison ne peut permettre d'extraire du cotexte un type d'événement. Étant donc plus spécifique que le démonstratif, il est également d'emploi plus restreint. Les exemples (13) et (14) montrent bien la différence entre un démonstratif résomptif et un relatif de liaison :

- (13) Dém. 18. 204. 1

[Ἡ πόλις] ἀγωνιζομένη περὶ πρωτείων καὶ τιμῆς καὶ δόξης κινδυνεύουσα πάντα τὸν αἰῶνα διστετέλεκε. Καὶ ταῦθ' οὕτω σεμνὰ καὶ προσήκοντα τοῖς

ὑμετέροις ἤθεσιν ὑμεῖς ὑπολαμβάνετε' εἶναι, ὥστε καὶ τῶν προγόνων τοὺς **ταῦτα** πράξαντας μάλιστ' ἐπαινεῖτε.

[Notre cité], en luttant pour le premier rang, pour l'honneur et pour la gloire, a passé tout le temps à courir des dangers. Et **cela**, vous le jugez si noble et si conforme à votre caractère que vous louez principalement ceux de vos ancêtres qui ont agi **ainsi**.

(14) Dém. 18. 160.3

Εἰς ἃ τούτοις ἐναντιούμενος αὐτὸς πεπολίτευμαι ἀφίχθαι · ἃ πολλῶν μὲν ἔνεκ' ἂν εἰκότως ἀκούσετέ μου [...]

J'en suis arrivé à la politique que j'ai menée moi-même en m'opposant à eux. **Laquelle**, pour bien des raisons, vous aurez raison de m'écouter en parler.

En (13), le démonstratif permet de référer à un type d'action (le fait en général de courir des dangers pour l'emporter) et non à l'action actualisée dans le passé telle qu'elle est décrite dans la phrase précédente : c'est la généralité contenue dans cette proposition vers laquelle peut pointer le démonstratif. En revanche, en (14), dans un contexte comparable (même emploi résomptif au neutre pluriel), le relatif de liaison ne permet pas de passer à une généralité ou à un type d'action : le relatif de liaison permet simplement une thématization du contenu propositionnel, défini et actualisé dans le contexte.

Cette différence est particulièrement nette dans l'exemple (15), qui est précieux en ce qu'il permet de comparer le relatif de liaison aussi bien au démonstratif qu'à l'article défini :

(15) Lys. 1. 36. 1 : Sur le meurtre d'Ératosthène

Ἐγὼ μὲν γὰρ οἶμαι πάσας τὰς πόλεις διὰ τοῦτο τοὺς νόμους τίθεσθαι, ἵνα περὶ ὧν ἂν πραγμάτων ἀπορῶμεν, παρὰ τούτους ἐλθόντες σκεψώμεθα ὅ τι ἡμῖν ποιητέον ἐστίν. Οὔτοι τοίνυν περὶ τῶν τοιούτων τοῖς ἀδικουμένοις τοιαύτην δίκην λαμβάνειν παρακελεύονται. Οἷς ὑμᾶς ἀξιῶ τὴν αὐτὴν γνῶμην ἔχειν.

Pour ma part, je pense que toutes les cités instaurent les lois, précisément pour que, dans les circonstances embarrassantes, on y recoure en se demandant ce qu'il faut faire. Or, celles-ci, dans un cas comme le mien, engagent les victimes à se venger comme moi. Je vous demande d'être d'accord **avec elles**. [litt. avec lesquelles]

Le syntagme nominal défini par un article, le démonstratif et le relatif de liaison sont en coréférence, et pourtant le mode de désignation des lois diffère nettement. Le syntagme nominal défini (τοὺς νόμους) se trouve en position non thématique. Le référent se comprend de la manière suivante : dans l'univers de discours construit par le locuteur (c'est-à-dire dans toutes les cités), il existe un ensemble de lois qui constitue la totalité des lois visées. Le pronom démonstratif (οὔτοι) permet de désigner ce référent, cette fois en position thématique, de la façon suivante : dans l'univers de discours du locuteur, il y a les lois des cités, bien définies, et dans l'ensemble de ces lois, le locuteur en vise un ensemble particulier et actualisé (les lois d'Athènes, au moment du discours). Enfin le relatif de liaison (οἷς) thématise le syntagme nominal, sans changement de référence : les lois d'Athènes, déjà nommées, constituent l'ensemble des lois visées par le locuteur. Dans cet exemple, l'anaphorique, tel qu'il est défini par N. Himmelmann (1996) et H. Diessel (1999), est bien le démonstratif et non le relatif de liaison. Le démonstratif instaure en effet un *topic shift*, puisqu'il pointe vers un élément non topique et le pose de manière thématisée : ce changement de thème est poursuivi dans la phrase suivante. En revanche, le relatif de liaison

ne remet pas en cause cette continuité de topique, et relève de la *deixis* discursive, même s'il pointe vers un démonstratif et non vers une proposition.

5. Conclusion

Le relatif de liaison en grec ancien est d'extension limitée et correspond à un emploi marqué. Son fonctionnement relève de la *deixis* discursive. Contrairement au démonstratif, il n'est pas un anaphorique, mais un catégoriseur nominal pourvu de deux propriétés fondamentales : il actualise et il thématise. Contrairement au démonstratif, il ne permet pas de situer son référent de manière différentielle dans un type.

Ces caractéristiques expliquent que le relatif de liaison est traditionnellement rattaché à la coordination plutôt qu'à la subordination : son statut nominal lui permet des emplois relativement indépendants, tout comme la relative sans antécédent du français²⁰. En outre, la spécialisation morphologique des relatifs de liaison se trouverait expliquée : nous avons souligné que les formes οἷος et ὅσος ne semblent pas aptes à fournir des relatifs de liaison. Or, M. Biraud (1991, p. 142) a montré que par leur comportement syntaxique, ces relatifs se rapprochent des adjectifs et non des articles, auxquels le relatif de liaison du grec ancien peut se comparer.

Bibliographie

Textes grecs

Apollonios Dyscole, *De la construction*, 1997, texte établi, traduit et commenté par Jean Lallot, Paris, Vrin.

Demosthenis Orationes, I, 1903, texte établi par C. H. Butcher, Oxford, OCT.

Demosthenis Orationes Vol. I, Pars I-II, 1914, texte établi par C. Fuhr, Stuttgart, Leipzig, Teubner.

Démosthène, *Harangues* I et II, 1924-1925 [2002], texte établi et traduit par Maurice Croiset, Paris, CUF.

Demosthenes II, 1926, texte établi et traduit par C. A. et J. H. Vince, Loeb.

Demosthenes I, 1930, texte établi et traduit par J. H. Vince, Loeb.

Démosthène, *Sur la Couronne*, 1947 [2002], texte établi et traduit par Georges Mathieu, Paris, CUF.

Demosthenis Orationes I, 2002, texte établi par M. R. Dilts, Oxford.

Lysiae Orationes, 1912 [1991], texte établi par C. Hude, Oxford, OCT.

Lysias, *Discours*, 1924-1926 [1989-1992], texte établi et traduit par Louis Gernet et Marcel Bizos, Paris, CUF.

Lysias, 1930 [1988], texte établi et traduit par W. R. M. Lamb, Cambridge, London, Loeb.

Ouvrages cités

ÁLVAREZ HUERTA Olga, 1996 : « Relativo de unión y estilo indirecto en latín », dans Hannah Rosén (dir.), p. 567-576.

BENVENISTE Émile, 1957-1958 : « La phrase relative, problème de syntaxe générale », *BSL* 53/1 = 1966 *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, p. 208-222.

BIRAUD Michèle, 1991 : *La détermination du nom en grec classique*, Nice, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice.

BOLKESTEIN A. Machtelt, 1996 : « *Is qui / et is ?* On the so-called free relative connection in Latin », dans Hannah Rosén (dir.), p. 533-566.

²⁰ Voir M. Pierrard (1988, p. 99).

- CALBOLI Gualtiero, 1985 : « Relatif de liaison et absence d'article en latin », dans Christian Touratier (dir.), *Syntaxe et latin, Actes du II^e Congrès International de linguistique latine*, Aix-en-Provence, Université de Provence, p. 361-381.
- CHAROLLES Michel, 1991 : « L'anaphore : définition et classification des formes anaphoriques », *Verbum* 14, p. 203-216.
- DANON-BOILEAU Laurent, 1990 : « Il y a *deixis* et *deixis* : considérations cursives sur les limites du fonctionnement déictique de "le" et du fonctionnement anaphorique de "ce" », dans Georges Kleiber et Jean-Emmanuel Tyvaert (dir.), *L'anaphore et ses domaines*, Metz, Centre d'Analyse Syntaxique, p. 97-109.
- DIESSEL Holger, 1999 : *Demonstratives. Form, Function and Grammaticalization*, Amsterdam, Philadelphia, John Benjamins.
- ERNOUT Alfred et THOMAS François, 1953 [1951] : *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- ÉVRARD Étienne, 1992 : « Pour un inventaire raisonné de la syntaxe latine », dans Arthur Bodson, Paul Wathelet et Michel Dubuisson (dir.), *Serta Leodiensia secunda*, Liège, Université de Liège, p. 173-190.
- FUCHS Catherine (dir.), 1987 : *Les types de relatives (= Langages 88)*, Paris.
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 2007 : « Les relatives détachées de la forme "..., ce qu-P" », dans Nelly Flaux et Dejan Stosic (dir.), *Les constructions détachées : entre langue et discours*, Arras, Artois Presses Université, p. 171-187.
- GUILLOT Céline, 2006 : « Anaphores démonstratives résomptives et relation partie/tout en discours », dans Georges Kleiber, Catherine Schnedecker, Anne Theissen (dir.), *La relation partie/tout*, Louvain, Paris, Peeters, p. 289-302.
- HIMMELMANN Nikolaus, 1996 : « Demonstratives in Narrative Discourse : a Taxonomy of Universal Uses », dans Barbara Fox (dir.), *Studies in Anaphora*, Amsterdam, Philadelphia, John Benjamins, p. 205-254.
- KLEIBER Georges, 1987 : *Relatives restrictives et relatives appositives : une opposition « introuvable » ?*, Tübingen, Niemeyer.
- , 1990 : « Article défini et démonstratif : approche sémantique versus approche cognitive. Une réponse à Walter de Mulder », dans Georges Kleiber et Jean-Emmanuel Tyvaert (dir.), *L'anaphore et ses domaines*, Metz, Centre d'Analyse Syntaxique, p. 199-207.
- , 1992 : « Article défini, unicité et pertinence », *Revue romane* 27/1, p. 61-89.
- , 1994 : *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- KÜHNER Raphael et GERTH Bernhard, 1904 ; *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*, Hannover, Hahn.
- LAVENCY Marius, 1998 : *Grammaire fondamentale du latin V2, La proposition relative*, Louvain, Paris, Peeters.
- LEFEUVRE Florence, ROSSARI Corinne, 2008 : « Les degrés de grammaticalisation du groupe préposition + *quoi* anaphorique », *Langue française* 158, p. 86-102.
- LONGRÉE Dominique, 1996 : « Relatives en rallonge ou relatifs de liaison, l'exemple de Tacite », dans Alfred Bammesberger (dir.), *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*, Heidelberg, C. Winter, p. 268-281.
- , 2002 : « Sur la concurrence entre "relatifs" et "démonstratifs de liaison" chez les historiens latins : l'exemple de Tacite », dans A. Machtelt. Bolkestein et alii (dir.), *Theory and description in Latin linguistics. Selected Papers from the XIth International Colloquium on Latin Linguistics*, Amsterdam, J. C. Gieben, p. 205-217.
- MARANDIN Jean-Marie, 1986 : « Ce est un autre. L'interprétation anaphorique du syntagme démonstratif », *Langages* 81, p. 75-89.
- MONTEIL Pierre, 1963 : *La phrase relative en grec ancien*, Paris, Klincksieck.
- MULLER Claude, 2006 : « Sur les propriétés des relatives », *Cahiers de grammaire* 30, p. 319-337.

- , 2008 : « Valeurs communes et valeurs particulières des formes *Qu-* en français », *Langue française* 158, p. 13-28.
- PENNELL ROSS Deborah, 1996 : « Anaphors and antecedents in narrative text », dans Hannah Rosén (dir.), p. 511-523.
- PIERRARD Michel, 1988 : *La relative sans antécédent en français moderne. Essai de syntaxe propositionnelle*, Paris, Peeters.
- ROSÉN Hannah (dir), 1996 : *Aspects of Latin, Papers from the Seventh International Colloquium on Latin Linguistics*, Innsbruck, Innsbrücker Beiträge zur Sprachwissenschaft.
- SCHMID Hans-Jörg, 2000 : *English Abstract Nouns as Conceptual Shells. From Corpus to Cognition*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter.
- SCHWYZER Eduard et DEBRUNNER Albert, 1958 : *Griechische Grammatik, II Syntax*, München, C. H. Beck.
- SERBAT, Guy, 1988 : *Linguistique latine et linguistique générale*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- TESNIÈRE Lucien, 1966 [1959] : *Éléments de linguistique structurale*, Paris, Klincksieck.
- TOURATIER Christian, 1980 : *La relative, essai de théorie syntaxique*, Paris, Klincksieck.